

**DEC150958DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont la directrice par intérim est Mme Pascale TROMPETTE ;

**Vu** la décision DEC150681INSHS du 11 mars 2015 portant modification de la décision DEC142135DGDS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée M Nicolas BUCLET, directeur de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Nicolas BUCLET, délégation de signature est donnée à Mme Pascale TROMPETTE, DR CNRS, directrice adjointe par intérim, M. Romain LAJARGE, MCF UJF, directeur adjoint, Mme Véronique STRIPPOLI IE CNRS, responsable administrative, M. Patrick CRIQUI, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à Mme Elisabeth BLANC, T CNRS, gestionnaire, et à Mme Céline RIVAL, AI UPMF, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 5.000 euros .

## **Article 3**

La décision DEC131896DR11 du 13 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2015

Le délégué régional  
Jérôme Vitre